

OBJET : ADHESION DE LA VILLE D'AUBERVILLIERS AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Vu l'article 8 du code des marchés publics,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission municipale gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus et le groupe « Union pour un Mouvement Populaire » ayant voté contre,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve la convention constitutive au groupement de commandes relatif à la dématérialisation des marchés publics et autorise sa signature par le Maire.

Article 2 : Sur proposition de la commission municipale d'appel d'offres, désigne pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes :

Titulaire, Gérard DEL MONTE
Suppléante, Maria GONZALEZ FRETUN

Le Maire